

AVIS SUR LES COMPTES DE RADIO FRANCE 2004

L'exercice 2004 de Radio France se caractérise d'abord par une faible évolution de la redevance, en hausse de 1,3 % hors dotation exceptionnelle et **insuffisante** dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Radio France, soit moins que la progression de 2% enregistrée en 2003.

Compte tenu de cette faible évolution, il avait d'ailleurs été décidé de ne rien affecter en crédits d'équipement pour limiter sans doute la contrainte sur le fonctionnement.

Néanmoins ces crédits de fonctionnement sont restés insuffisants pour couvrir les besoins courants de l'entreprise.

Pour terminer l'exercice en équilibre la Direction a dû demander en cours d'année aux différents services de contenir leurs dépenses voire de geler des crédits pour compenser des débords prévisionnels notamment sur les dépenses de personnels.

Limiter à ce point le financement public impose inévitablement une pression sur les charges de personnels que les salariés et leurs représentants ne peuvent accepter, ce qui s'est traduit par différents conflits sociaux.

Rappelons que l'évolution des points d'indice est bloquée depuis 1997 et qu'en se détournant ainsi de ses responsabilités, la tutelle impose à l'entreprise d'assurer par redéploiements et /ou économies le financement des mesures salariales négociées pour sortir de ces conflits, avec des restrictions demandées notamment aux programmes nationaux et surtout locaux dont les crédits sont en retrait respectivement de 4 M € et de 3 M 5 € en 2003 et 2004 par rapport aux prévisions budgétaires.

Les élus dénoncent le choix délibéré du Président de Radio France de faire porter en particulier sur les programmes, cœur de notre mission, le poids de mesures sociales ou d'investissements de sécurité dont il devrait obtenir le financement total auprès de la tutelle, et exigent qu'à l'avenir ce procédé soit abandonné.

Dans ce contexte, le CCE émet un avis défavorable sur les comptes 2004 de Radio France.

Adopté à l'unanimité

Paris, le 21 juin 2005